



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE****

**CABINET DE LA PRÉFÈTE
DIRECTION DES SÉCURITÉS
BUREAU DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Affaire suivie par :
Delphine SARNY
Mél : pref-msr33@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le 20/01/2023

Objet : Lancement de l'appel à projets sensibilisation à la sécurité routière 2023

Si l'année 2022 est marquée par une diminution sensible du nombre d'accidents corporels sur les routes de Gironde par rapport à l'année précédente. (-7%) avec 1 650* blessés, le nombre de tués à déplorer a dans le même temps fortement augmenté avec 85* décès enregistrés, soit une augmentation de 10 tués par rapport à 2021.

La vigilance de l'État et de ses partenaires institutionnels, associatifs et du secteur privé reste indispensable pour tendre continuellement à un objectif de réduction des accidents de la circulation.

Afin de participer collectivement à la lutte contre l'insécurité routière, j'en appelle à votre mobilisation en adhérant à l'appel à projets sécurité routière 2023 dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

J'invite tous les acteurs désirant participer à la réalisation de projets de sensibilisation à la sécurité routière qui souhaitent bénéficier d'un soutien financier de la préfecture ou d'une autre nature à déposer leur(s) dossier(s).

Les projets devront prendre en compte les objectifs inscrits dans le document général d'orientation (DGO) 2023-2027 en cours de construction mais dont les enjeux sont d'ores et déjà connus, à savoir :

- le risque routier professionnel,
- les deux roues-motorisés,
- les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesses et non respect des priorités, distracteurs,
- les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélo, engins de déplacement personnel motorisés et marche

Critères de sélection :

La préfecture de la Gironde reprend l'appel lancé par la délégation à la sécurité routière de dynamiser les projets sur le risque routier professionnel pour en faire la thématique principale de son appel à projet de cette année. Cet enjeu se retrouve localement impliqué dans 41 % des accidents corporels (trajets professionnels et trajets domicile-travail).

Cette thématique centrale de l'appel à projets 2023, critère de sélection des dossiers, ne doit pas pour autant éclipser les autres axes de la sécurité routière repris ci-dessus.

L'impact global des projets en termes de public(s) touché(s) et de communication sera examiné afin de donner une dimension étendue des actions menées.

La pertinence des indicateurs en matière d'évaluation proposés en vue de la réalisation d'un bilan qualitatif par le porteur de projets fera l'objet d'une analyse particulière.

Je vous précise en outre, que les crédits de la sécurité routière n'ont pas vocation à financer les infrastructures ou les aménagements de voiries.

L'appel à projets 2023 est présenté sous une forme intégralement dématérialisée dans une perspective de simplification administrative. Les projets devront être déposés sur la plate-forme « démarches simplifiées » :

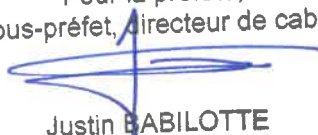
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/app-securiteroutiere2023-gironde>

Les projets peuvent être déposés jusqu'au 12 mars 2022 pour une notification de subvention escomptée à la fin mars 2023.

Pour toute interrogation, vous pouvez solliciter mes services à l'adresse : pref-msr33@gironde.gouv.fr.

Je vous remercie pour votre engagement déterminant dans la lutte contre l'insécurité routière et de l'intérêt que vous porterez à cet appel à projets.

** données provisoires au 04/01/2023*

La préfète,
Pour la préfète,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Justin BABILOTTE